



Recours pour un licenciement

Par **pottier**, le **08/11/2009 à 13:17**

Bonjour, je souhaite me faire licencier, les conditions de travail étant invivables (insultes...)
Le gérant refuse et demande que je démissionne . impossible bien sur car je n'ai pas de
nouvel emploi pour le l'instant et ne toucherai donc pas les allocations chômage.
Par ailleurs sur mon bulletin de salaire il est noté base salaire horaire : 151,67 ce qui correspond à
35 h de travail/semaine alors qu'en réalité j'en fais 38
Du lundi au jeudi : 8H30-12H / 14H-18H30
Le vendredi: 8H30-12H / 14H-16H30, soit 38 h/semaine
Quel recours ai je ?
Merci de votre réponse

Par **Visiteur**, le **08/11/2009 à 13:33**

bonjour,
le patron n'est pas obligé d'accepter de vous licencier..
lui avez vous proposé une rupture conventionnelle ?
pour les heures, avez vous un justificatif de vos horaires (contrat de travail, affichage ?)

Par **jeetendra**, le **08/11/2009 à 13:39**

[fluo]Conseil départemental de l'accès au droit de l'Eure[/fluo]
30 rue Joséphin
27022 Evreux Cedex
email : cdad-eure@justice.fr
Tél : 02.32.29.55.19
[fluo]Maison de justice et du droit :[/fluo]
EVREUX
Quartier de la Madeleine - 12/19 rue Joliot Curie - 27000 EVREUX
Tél : 02.32.28.39.77 - Fax : 02.32.28.51.30
LOUVIERS
34, rue du Quai - 27400 LOUVIERS
Tél : 02.32.40.96.60 - Fax : 02.32.40.96.61
PONT-AUDEMER
Immeuble le Munich - quartier de l'Europe - 27400 PONT AUDEMER
Tél :

:02.32.41.78.90- Fax :02.32.41.78.91rnrnVERNONrnrn93, rue Carnot - 27200 VERNONrnrnTél

:02.32.71.28.10-Fax

:02.32.71.28.11rnrn-----rnrnBonjour, ne
démissionnez pas, contactez soit le cdad d'Evreux, ou l'une des Maisons de Justice et du Droit
de l'Eure pour avoir une consultation avec un avocat, vous serez fixé sur vos droits et la
conduite à tenir à l'égard de votre employeur, tenez bon, cordialement.